

CHOISIR OU ÊTRE CHOISI

APPROCHES CRITIQUES DE LA SÉLECTION



DIRECTION
Julien Gargani
Annick Jacq



14

CHOISIR OU ÊTRE CHOISI

Approches critiques de la sélection

DIRECTION

Julien Gargani

Annick Jacq

COLLECTION « ACTES »

Comité éditorial

Elsa Bansard (Université Paris-Saclay, MSH Paris-Saclay)
Marianne Blidon (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, IDUP)
Stefano Bosi (Université d'Évry, CEPS)
Maryse Bresson (UVSQ, Printemps)
Sophie Chiari (IHRIM, MSH Clermont-Ferrand)
Claude Didry (CNRS, Centre Maurice Halbwachs)
Pierre Guibentif (Iscte Institut universitaire de Lisbonne, Dinâmia'CET_Iscte)
Christian Hottin (ministère de la Culture, direction générale des Patrimoines
et de l'Architecture, UMR Héritages, CTHS)
Flavie Lavallée (Université Paris-Saclay, MSH Paris-Saclay)
Sébastien Oliveau (Université Paris-Saclay, MSH Paris-Saclay)
Delphine Placidi-Frot (Université Paris-Saclay, IEDP, associée au Printemps)
André Torre (INRAE, AgroParisTech)

* * *



MSH Paris-Saclay Éditions, Université Paris-Saclay, 2025.

4, avenue des Sciences, 91190 Gif-sur-Yvette

www.msh-paris-saclay.fr

Collection « Actes »

ISSN 2800-7891



Cet ouvrage est publié en accès ouvert selon les termes de la licence Creative Commons Attribution – Utilisation non commerciale – Pas d'œuvre dérivée 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0), qui permet le partage de l'œuvre originale (copie, distribution, communication) par tous moyens et sous tous formats, sauf à des fins commerciales, à condition que l'œuvre originale soit correctement citée et diffusée sans modification, dans son intégralité.

Pour plus d'informations : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

ISBN 978-2-9597054-1-0

Le financement de l'enseignement supérieur, outil de sélection ou d'émancipation ?

David FLACHER & Léonard MOULIN

Les frais d'inscription sont envisagés par leurs défenseurs comme un moyen de financer l'éducation, de pousser les étudiants à s'autosélectionner. Ils sont aussi vus comme un moyen de rendre l'enseignement supérieur plus équitable, en faisant payer les plus aisés. Une telle approche caractérise les modèles libéraux, fondés sur une éducation « par capitalisation » et financiarisée. Au contraire, ce chapitre montre que les frais d'inscription ne permettent ni un meilleur financement de l'enseignement supérieur, ni une plus grande efficacité du système, ni même une plus grande équité. Il soutient l'idée que, à l'image des modèles d'enseignement sociaux-démocrates, une éducation « par répartition », fondée sur la gratuité des études et une allocation universelle d'autonomie, peut se révéler à la fois plus efficace socialement et émancipatrice individuellement comme collectivement.

MOTS-CLÉS : financement de l'enseignement supérieur, frais d'inscription, éducation par capitalisation, éducation par répartition, allocation universelle d'autonomie

Faut-il promouvoir un enseignement supérieur gratuit ou marchand ? Cette question, au cœur des débats actuels, soulève des enjeux théoriques fondamentaux. Elle engage une réflexion essentielle sur le financement de l'enseignement supérieur, notamment par le biais de mécanismes marchands, et interroge profondément le rôle de l'éducation en tant qu'outil de création et de valorisation du capital humain¹, tout en posant la question cruciale

¹ Le concept de capital humain, tel que développé par Gary S. Becker (1964), fait référence à l'ensemble des compétences, connaissances, expériences et attributs incorporés dans les individus, qui peuvent augmenter leur productivité et leur potentiel économique. Le capital humain est ainsi considéré comme une ressource économique clé,

de son potentiel d'émancipation individuelle et collective. La question de la place du marché dans l'enseignement supérieur et dans son financement s'inscrit dans un contexte de transformation de celui-ci, qui se caractérise par trois grandes tendances. La première est celle de la massification de l'enseignement supérieur, avec un accroissement quantitatif extrêmement important de la population étudiante depuis les années 1960 (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche [MESR], 2023). La deuxième est celle de la globalisation², avec un nombre croissant d'étudiants en mobilité (MESR, 2023). La massification de l'enseignement supérieur, accompagnée d'une mobilité accrue du capital humain, conduit au développement d'une logique de concurrence, consistant à penser l'éducation comme un service marchand (Laval *et al.*, 2011). Cela constitue la troisième tendance : celle de la mise en place d'un marché de l'enseignement supérieur en Europe. En 1998, le processus de Bologne a participé à cette transformation de l'enseignement supérieur. À travers l'uniformisation et l'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur, et en particulier avec la mise en place des crédits ECTS (*European Credits Transfer System* – Système européen de transfert et d'accumulation de crédits), il devient possible pour les étudiants de se déplacer facilement et d'acquérir des crédits dans différents pays. Cette transformation, qui s'est également accompagnée d'un accroissement de la part de l'enseignement privé dans le paysage universitaire (notamment en France), associé à la réorganisation des systèmes de recherche, à la marchandisation croissante des connaissances et des productions associées, conduit à la mise en place d'un marché de la connaissance en Europe. De plus, ce marché de la connaissance est renforcé par l'autonomisation croissante

dans laquelle les individus investissent en eux-mêmes pour accroître leur valeur sur le marché du travail.

² La globalisation de l'enseignement supérieur peut être définie comme le processus par lequel les institutions d'enseignement supérieur et les systèmes éducatifs deviennent de plus en plus interconnectés à l'échelle mondiale. Jane Knight (2004) décrit ce phénomène comme l'intensification des interactions transnationales et des échanges qui favorisent la compréhension internationale, la collaboration et la compétition. Philip G. Altbach et Jane Knight (2007) ajoutent que la globalisation implique également l'émergence de cadres politiques, de programmes éducatifs et de stratégies institutionnelles qui transcendent les frontières nationales, influençant ainsi la mobilité des étudiants et des universitaires, les collaborations en recherche et l'élaboration de curriculum.

des établissements d'enseignement supérieur et la montée en puissance du nouveau management public³, avec notamment l'adoption de politiques de financement de la recherche basées sur des appels à projets ou encore l'accroissement des financements privés de l'enseignement supérieur *via* l'augmentation des frais d'inscription ou la part grandissante des dons et du mécénat. Cette évolution complexe pose des défis fondamentaux quant à la direction que devrait prendre l'enseignement supérieur et invite à réfléchir à la manière de concilier les impératifs financiers avec les objectifs éducatifs et d'émancipation au sein de ce contexte en constante mutation.

Dans la première section, nous décrirons les grands modèles qui caractérisent le paysage de l'enseignement supérieur mondial. Dans la deuxième section, nous présenterons des éléments de débat sur le développement des logiques marchandes dans l'enseignement supérieur en France. Dans la troisième section, nous proposerons une analyse critique de ce processus de marchandisation. Enfin, dans la quatrième section, nous tracerons une perspective pour un enseignement supérieur qui serait à la fois accessible, gratuit et émancipateur⁴.

Diversité des modèles d'enseignement

En nous fondant sur la typologie des États-providence élaborée par Gøsta Esping-Andersen (1990), il devient envisageable de classer les systèmes d'enseignement supérieur en trois catégories, établissant ainsi une analogie avec les systèmes de protection sociale (Moulin, 2015).

³ Le *New Public Management* (NPM) est un ensemble de pratiques de gestion inspirées du secteur privé et appliquées au secteur public, visant à améliorer l'efficacité et la réactivité des services publics. Les partisans du NPM plaident pour une plus grande flexibilité organisationnelle, l'introduction de techniques de gestion du marché, l'accent sur la performance et les résultats, ainsi que la responsabilité et le contrôle des coûts (Hood, 1991). Cependant, cette approche a été critiquée pour sa tendance à valoriser l'efficacité au détriment d'autres valeurs publiques telles que l'équité, la transparence et la participation démocratique. Des critiques affirment que le NPM peut mener à une marchandisation des services publics et éroder ceux-ci en tant que bien commun (Dunleavy & Hood, 1994).

⁴ De nombreux éléments présentés de manière synthétique dans ce chapitre sont développés dans : ACIDES, 2015.

Cette approche de classification offre un cadre conceptuel essentiel pour mieux comprendre la diversité des modèles éducatifs à l'échelle mondiale, en mettant en évidence les variations significatives dans la manière dont les sociétés financent et soutiennent l'enseignement supérieur, tout en proposant des perspectives pour une analyse comparative.

D'un côté, nous observons le modèle de type libéral qui prédomine dans les systèmes d'enseignement supérieur anglo-saxons, englobant des pays tels que l'Australie, le Canada, le Chili, les États-Unis, le Japon. Dans ces pays, l'éducation est principalement perçue (et vécue) comme un investissement individuel. Chaque individu engage des ressources dans le développement de son propre capital humain (Moulin, 2022a). Cette acquisition de compétences et de connaissances est envisagée comme un investissement à rentabiliser ultérieurement. Dans ces systèmes, les bourses sur des critères sociaux sont relativement rares, tandis que celles attribuées au mérite sont plus courantes. De plus, ces pays ont développé des systèmes de prêts étudiants très élaborés, notamment des prêts contingents aux revenus dans un certain nombre d'entre eux. Dans ce modèle, les étudiants assument une part significative des coûts liés à leur éducation, ce qui entraîne généralement des niveaux d'endettement relativement élevés. Cette approche du financement de l'enseignement supérieur place la responsabilité financière sur les épaules des étudiants. Elle soulève des questions essentielles concernant l'accès à l'enseignement supérieur et les conséquences financières à long terme pour les individus.

De l'autre côté, de manière diamétralement opposée, on trouve des systèmes que l'on peut qualifier de sociaux-démocrates, à l'image de ceux des pays du nord de l'Europe (Danemark, Finlande, Norvège, Suède). Dans ces pays, l'investissement dans l'éducation est d'abord un investissement social financé au moyen d'investissements publics relativement importants. Les frais d'inscription y sont quasiment inexistantes et les bourses peuvent être relativement importantes. Dans certains pays, ces bourses revêtent même la forme d'allocation d'études. À titre d'exemple, le Danemark est un système où les études sont gratuites, où les prêts peuvent être accordés à titre complémentaire, et où chaque étudiant reçoit une allocation qui va de 400 à 800 euros par mois (Moulin, 2022b). Ce modèle social-démocrate place ainsi l'éducation au cœur des priorités nationales, mettant

l'accent sur l'accessibilité et l'égalité des chances pour tous les individus, indépendamment de leurs origines socioéconomiques. Les fonds publics substantiels alloués à l'éducation visent à éliminer les obstacles financiers et à encourager la participation à l'enseignement supérieur, favorisant ainsi l'ascension sociale.

En outre, se situant dans une position intermédiaire entre les deux extrêmes représentés par les modèles social-démocrate et libéral, on trouve le modèle conservateur. Parmi les pays concernés, nous pouvons citer l'Allemagne, l'Espagne, la France, la Grèce ou encore l'Italie. Dans ces pays, nous observons que tant les frais d'inscription que les aides financières sous forme de bourses se maintiennent à des niveaux relativement faibles. Ces systèmes combinent les contributions financières des étudiants avec un financement public stable. Cette équation délicate a des répercussions significatives sur l'accessibilité à l'enseignement supérieur et sur l'équité du système éducatif. En dépit de frais d'inscription abordables pour les étudiants, les taux d'accès y restent relativement faibles au regard des modèles mieux financés, que ce soit par des mécanismes libéraux ou sociaux-démocrates.

Bien que caractérisés par des taux d'accès relativement élevés, les systèmes libéraux et sociaux-démocrates ne peuvent pas être considérés comme comparables, en termes de parcours associés à ces accès. Dans un modèle libéral, la conception de l'éducation comme un investissement individuel place la responsabilité financière principalement sur les épaules des étudiants, les obligeant souvent à prendre en compte les coûts, les taux d'intérêt et les remboursements de prêts dans leurs décisions éducatives. Cela se traduit par des choix de filières et de parcours qui peuvent être fortement influencés par la perspective de rembourser les dettes contractées pour financer leur éducation. Dans les modèles sociaux-démocrates, dans lesquels l'éducation est financée par des investissements publics substantiels, les étudiants, dégagés des frais d'inscription et soutenus dans leurs études, ont généralement plus de liberté pour choisir leur orientation en fonction de leurs aspirations et de leurs intérêts personnels. Ces différences dans la perception de l'éducation en tant qu'investissement individuel ou social ont un impact profond sur les

parcours éducatifs des individus, les opportunités qui leur sont offertes et les conséquences à long terme sur leur mobilité sociale.

Logique de marchandisation

En France, un pays longtemps caractérisé par un système éducatif de type conservateur, nous assistons à une évolution graduelle qui trace les contours d'une mise en marché de l'enseignement supérieur, contribuant à un changement progressif en direction d'un modèle éducatif de nature libérale. Ce virage se manifeste à travers diverses réformes et évolutions. On peut notamment citer la révision des modalités de financement de l'enseignement supérieur depuis le début des années 2000 (Moulin, 2022a), avec une augmentation des frais d'inscription dans certains établissements ou pour certaines catégories d'étudiants. Les discussions sur le développement des prêts étudiants et l'implication accrue du secteur privé dans l'éducation supérieure sont également des signes de cette évolution.

Dans sa stratégie supposée attirer les étudiants internationaux et baptisée « Bienvenue en France », le gouvernement a annoncé une augmentation significative des frais d'inscription pour les étudiants extracommunautaires, fixant les droits d'inscription pour ces derniers à 2 770 euros en licence et à 3 770 euros en master. Pour atténuer la mesure, ce plan a été accompagné d'une augmentation du nombre de bourses au mérite (21 000 bourses), qui s'ajoute à la possibilité, pour les universités d'exonérer (totalement ou partiellement) de frais d'inscription jusqu'à 10 % des étudiants extracommunautaires. Si l'on constate une baisse des inscriptions de la part des étudiants étrangers en 2020 (Bodelin, Vinet & Ndao, 2022), il n'est pas possible de dissocier l'effet propre de l'augmentation des frais d'inscription de celui de la pandémie de Covid-19. À titre de comparaison, en Suède, une réforme similaire a été mise en place uniquement pour les étudiants extraeuropéens en 2011. Cette année-là, il a été enregistré une réduction de 80 % du nombre de candidatures d'étudiants étrangers (Nilsson & Westin, 2022). Cependant, au fil du temps, le nombre d'étudiants a progressivement augmenté pour retrouver le niveau de 2011 huit années après la mise en place de la mesure, en même temps que d'autres pays augmentaient leurs propres frais d'inscription.

En France, la hausse des frais d'inscription s'est faite graduellement, par type d'établissements. En 2004, l'Université Paris Dauphine devient un grand établissement et peut alors officialiser une sélection à l'entrée. Elle met en place des frais d'inscription à 4 000 euros par an à partir de la promotion 2010/2011 dans un certain nombre de masters de l'établissement. Sciences Po Paris a également introduit des frais d'inscription de l'ordre de 500 euros en 2003, pour atteindre jusqu'à 30 000 euros par an aujourd'hui. Depuis, d'autres établissements comme CentraleSupélec, Télécom Paris, l'École nationale des ponts et chaussées ou encore l'École polytechnique leur ont emboité le pas. C'est une extension des frais d'inscription à la fois horizontale, parce que cela touche des populations de plus en plus larges, mais aussi verticale, parce que les frais d'inscription dans ces établissements ont progressivement augmenté au fil du temps.

Ces expérimentations morcellent la réforme, afin de ne pas coaliser une opposition simultanée de l'ensemble des étudiants (ACIDES, 2015). Cette stratégie est manifeste si l'on se réfère aux documents issus des *MacronLeaks*⁵, ces échanges associés à la campagne présidentielle d'Emmanuel Macron de 2017. Dans ce cadre, une note, dont la paternité a été attribuée à l'économiste Robert Gary-Bobo, plaide pour une augmentation des frais d'inscription pour tous les étudiants à un niveau autour de 4 000 à 8 000 euros, voire 20 000 euros en grande école, s'accompagnant du développement d'un système de crédits. L'auteur va même plus loin en affirmant :

Il semble que les grandes banques commerciales soient les mieux placées pour développer le crédit aux étudiants : c'est leur métier ; elles ont un réseau ; il faut administrer 2,5 millions de comptes. Elles développeront ce crédit aux étudiants si on leur accorde un cadre légal et réglementaire approprié. Il faut sans doute que le prêteur à l'étudiant devienne un créancier privilégié. Il faut que l'État, les services fiscaux, acceptent de sécuriser ces crédits d'une certaine manière (au besoin en reprenant les crédits à problèmes).

⁵ En ligne : <https://wikileaks.org/macron-emails/> (consulté le 03/09/2025). Pour plus d'informations, consulter : <https://fr.wikipedia.org/wiki/MacronLeaks> (consulté le 03/09/2025).

Pour l'auteur, le discours doit mettre en avant « *autonomie [et] liberté de la jeunesse* », pour, paradoxalement, justifier la mise en place de frais d'inscription, comme vecteur d'émancipation des étudiants.

Ces tendances soulèvent des questions cruciales quant à l'équilibre entre l'accessibilité à l'enseignement supérieur, la qualité de l'éducation et la place du marché dans ce secteur. Alors que la France évolue vers un modèle plus libéral, il devient essentiel d'examiner attentivement les implications de cette transition pour les étudiants, les institutions éducatives et la société dans son ensemble. Les décisions prises dans ce contexte auront un impact profond sur la manière dont l'éducation est perçue, financée et mise en œuvre dans le pays, avec des conséquences durables sur la structure sociale et économique de la France.

Critique des logiques de marchandisation

Si la marchandisation de l'enseignement supérieur est bien à l'œuvre en France, quels sont les arguments en faveur de l'introduction de frais d'inscription ? Il est possible d'en distinguer trois catégories (Flacher, Harari-Kermadec & Moulin, 2012).

Le premier argument est celui de mieux financer l'enseignement supérieur, dans la mesure où les établissements, et en particulier les universités, souffrent de sous-financement. Cependant, les expériences menées à l'étranger suggèrent que l'instauration des frais d'inscription n'y contribue pas ou peu. Par exemple, au Royaume-Uni, l'augmentation des dépenses des ménages a accompagné une baisse des financements de l'État (Vinokur, 2009). De plus, l'introduction de frais d'inscription est souvent associée à des mécanismes tels que des prêts étudiants garantis, dont le coût pour les finances publiques peut s'avérer important, comme c'est notamment le cas aux États-Unis (Federal Reserve Bank of New York, 2017). Un autre point à considérer est que les frais d'inscription peuvent conduire à un accroissement des besoins de financement, car les établissements doivent attirer les étudiants solvables et donc réaliser des dépenses qui ne sont pas nécessairement liées à l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Cela a été observé, par exemple, à Sciences Po Paris après l'introduction des frais d'inscription, dont la gestion des ressources a été critiquée par un rapport de la Cour des comptes (2012).

Enfin, il est crucial de prendre en compte les disparités existantes entre les universités françaises en termes de composition sociale des étudiants. Dans la mesure où cette composition sociale varie fortement entre universités (Avouac & Harari-Kermadec, 2021), l'introduction de frais d'inscription différenciés pourrait entraîner des recettes très variables selon les établissements, accentuant ainsi la polarisation entre institutions d'enseignement supérieur. Cette polarisation pourrait avoir des conséquences sur l'équité et l'accessibilité à l'éducation supérieure, en creusant les inégalités entre les établissements et les étudiants.

Le deuxième argument est celui de l'équité que permettrait le financement de l'enseignement supérieur *via* les frais d'inscription. Dans la mesure où les classes sociales favorisées sont surreprésentées dans l'enseignement supérieur, encore plus dans les filières sélectives, pourquoi est-ce que l'ensemble du pays paierait pour ces étudiants favorisés ? Un tel raisonnement revient néanmoins à méconnaître les questions d'équité. Si l'on considère l'équité à la fois comme un enjeu en termes d'égalité des chances (c'est-à-dire d'accès à un minimum de ressources), d'équité contributive (c'est-à-dire de participation de tous, selon leurs facultés contributives, au financement de l'enseignement supérieur) et de liberté positive (c'est-à-dire une situation dans laquelle les individus de différents milieux sociaux s'autoriseraient à aspirer aux mêmes diplômes, aux mêmes ambitions), les frais d'inscription constituent-ils vraiment un vecteur d'équité ? Si l'on tient compte non seulement des retombées individuelles de l'éducation, mais surtout des rendements, il faut être en mesure de penser les multiples externalités sociales de l'éducation. L'éducation n'est pas que du capital humain qui va déboucher sur des résultats économiques tangibles en termes monétaires. En effet, en nous intéressant à l'expérience naturelle que constitue l'introduction de frais d'inscription à l'Université Paris Dauphine, nous montrons l'accentuation de la ségrégation entre étudiants (Moulin, Flacher & Harari-Kermadec, 2016). De plus, des frais d'inscription à l'échelle d'une université sont, par construction, moins redistributifs qu'un système financé par un impôt progressif national. Les analyses effectuées par Guillaume Allègre et Xavier Timbeau (2016) montrent que les prêts remboursables en fonction du revenu pour l'enseignement supérieur ne sont pas plus

équitables qu'un financement par le biais de l'impôt sur le revenu. Enfin, le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC) a montré que le système actuel de financement de l'enseignement supérieur aboutissait bien à une forme de redistribution (CERC, 2003).

Le troisième argument en faveur de l'introduction de frais d'inscription repose sur l'efficacité. Les frais d'inscription seraient efficaces pour au moins deux raisons. La première raison résiderait dans le fait que les étudiants sont des agents rationnels, au sens de la théorie économique, et qu'ils vont prendre des décisions de poursuite d'études en calculant les coûts liés à ces études (les frais d'inscription notamment) et les rendements escomptés (notamment en termes de salaire). En fonction de ses capacités, qu'il est supposé connaître parfaitement, l'étudiant serait donc en mesure de prendre des décisions éclairées. Ainsi, les frais d'inscription seraient un outil idéal (car non coûteux, contrairement aux examens et aux concours) d'autosélection des étudiants. La seconde raison serait celle de l'efficacité productive. En payant des frais d'inscription, les étudiants seraient responsabilisés, ils fourniraient ainsi plus d'effort, et seraient plus à même de s'orienter de manière optimale dans l'enseignement supérieur. Les expériences en la matière tendent plutôt à prouver le contraire. Ainsi, en Allemagne, il a été démontré, qu'à niveau scolaire équivalent, les frais d'inscription orientaient davantage les étudiants des milieux les moins favorisés vers les filières professionnelles (Dietrich & Gerner, 2012). Un effet similaire d'orientation des étudiants les moins bien dotés socialement vers les filières courtes et professionnalisantes, c'est-à-dire faciles à rentabiliser à court terme, a été observé aux États-Unis avec l'endettement étudiant (Cameron & Heckman, 2001). À l'Université Paris Dauphine, nous n'avons pas trouvé d'augmentation du taux de réussite des étudiants, qui aurait été synonyme d'efficacité, suite à l'augmentation des frais d'inscription (Moulin, Flacher & Harari-Kermadec, 2016).

Perspectives pour un enseignement gratuit et émancipateur : une éducation par répartition

Si finalement les frais d'inscription ne se révèlent pas efficaces, pas plus qu'ils ne sont équitables et qu'ils ne permettent pas d'augmenter les budgets alloués à l'éducation, un autre modèle de financement de l'enseignement supérieur est-il possible ? À rebours du glissement d'un

modèle conservateur vers un modèle libéral que nous avons décrit, est-il envisageable de concevoir un modèle de financement de l'enseignement supérieur davantage aligné sur le modèle social-démocrate ?

Nous qualifions ce dernier d'éducation par répartition (Flacher, Harari-Kermadec & Moulin, 2018), par opposition à une éducation par capitalisation qui caractérise le modèle libéral. Ce système d'éducation par répartition serait un système d'éducation sans frais d'inscription, avec, d'une part, un volet service public par le biais d'un financement public des universités plus généreux, par l'impôt, et avec, d'autre part, un volet de protection sociale par la mise en place d'une allocation universelle d'autonomie financée par des cotisations sociales. L'idée sous-jacente serait de permettre aux étudiants de poursuivre leurs études dans des conditions optimales sans avoir à payer de frais d'inscription, tout en participant ultérieurement au financement de ce système, une fois entrés dans la vie active. Cette approche cherche à garantir un accès équitable à l'enseignement supérieur tout en répartissant les coûts sur l'ensemble de la société, s'inspirant ainsi du modèle de financement des systèmes de retraite en France, où les cotisations des travailleurs actifs financent les prestations des retraités.

En ce qui concerne la composante de service public de ce modèle, il est important de noter un écart significatif de financement entre les étudiants en licence et ceux en classes préparatoires aux grandes écoles, écart estimé à environ 5 000 euros par étudiant et par an. Face à cette disparité, nous formulons une proposition visant à accroître la dépense par étudiant en licence de 5 000 euros par an. Cette augmentation serait appliquée à chaque étudiant en licence. Pour mettre en œuvre cette mesure, le coût total s'élèverait à environ cinq milliards d'euros par an, et nous suggérons de financer ce montant par le biais d'une augmentation estimée à environ 7 % de l'impôt sur le revenu. Cette approche vise à réduire l'écart de financement entre différents niveaux d'enseignement et à renforcer le soutien pédagogique aux étudiants en licence, contribuant ainsi à réduire l'échec et à promouvoir l'équité.

En ce qui concerne la dimension de protection sociale, nous proposons d'adopter une approche similaire à celle de certains pays du modèle social-démocrate en instituant une allocation universelle d'autonomie

pour tous les étudiants, indépendamment de leur revenu. Cette allocation viserait à couvrir l'ensemble des dépenses courantes des étudiants et serait ajustée en fonction de leur situation de vie, qu'ils vivent seuls ou chez leurs parents. Plus précisément, nous proposons de fixer cette allocation à 1 000 euros par mois pour les étudiants qui ne résident plus chez leurs parents, et à 600 euros par mois pour ceux qui vivent encore chez leurs parents. Le financement de cette allocation serait assuré par le biais de la solidarité intergénérationnelle, impliquant une augmentation des cotisations patronales destinées à la branche famille de la Sécurité sociale. Cette hausse serait d'environ 3,1 points supplémentaires pour répondre au besoin que nous avons estimé à 19 milliards d'euros⁶. Cette proposition vise à garantir un soutien financier aux étudiants, indépendamment de leur situation familiale, tout en établissant un mécanisme de financement solidaire pour couvrir les coûts de cette allocation. Elle s'inscrit dans une démarche visant à promouvoir l'accès à l'enseignement supérieur et à réduire les inégalités financières entre les étudiants.

Il s'agit là d'un véritable choix de société, puisque le coût de cette mesure correspond globalement au coût annuel du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Dans un tel système, les générations qui travaillent paieraient à la fois pour la génération qui les précède, en finançant les retraites, et pour la génération qui les suit, en subvenant au mécanisme d'allocation universelle d'autonomie. C'est notamment ce qui a été mis en place dans certains pays comme le Danemark (Moulin, 2022b). Dans un système d'éducation par répartition, l'État s'engage à offrir aux étudiants des conditions optimales pour réussir leurs études, sans qu'ils aient besoin de s'endetter ou de travailler en parallèle pour financer leur éducation. Cette approche vise à créer les conditions nécessaires à l'émancipation des étudiants en garantissant un accès équitable à l'enseignement supérieur et en répartissant les coûts sur l'ensemble de la société.

Conclusion

Si une tendance de fond existe en France au développement des logiques marchandes à l'université, avec notamment le développement des frais

⁶ Pour plus de détails, voir : Flacher, Harari-Kermadec & Moulin, 2018.

d'inscription, il est possible de penser différemment le futur du système de financement de l'enseignement supérieur. Cette réflexion est cruciale, car, comme nous l'avons démontré précédemment, la mise en place de frais d'inscription n'apparaît pas comme une solution viable pour accroître de manière durable les ressources des universités, promouvoir l'équité ou même rendre le système plus efficient. Au contraire, les expériences internationales montrent que cela peut entraîner un endettement massif des étudiants, avec un impact financier significatif sur les finances publiques. Penser différemment le financement de l'enseignement supérieur implique de s'inspirer plutôt des pratiques observées dans les pays du nord de l'Europe.

Nous avons esquissé les contours d'un modèle de financement de l'enseignement supérieur sans frais d'inscription, financé par l'ensemble de la collectivité, tout en attribuant aux étudiants une allocation d'autonomie. Ce modèle fonde un principe d'éducation par répartition, qui aurait pour objectif de garantir aux étudiants de bonnes conditions pour entreprendre et réussir leurs études dans l'enseignement supérieur. L'idée fondamentale de ce modèle est de considérer l'éducation supérieure comme un investissement collectif dans l'avenir de la société et non comme un investissement individuel. Au lieu de faire supporter le poids financier aux étudiants individuellement, la société dans son ensemble contribuerait à financer l'enseignement supérieur. Cette approche permettrait de supprimer les barrières financières qui pourraient décourager certains étudiants, talentueux et motivés, à poursuivre des études supérieures. En attribuant aux étudiants une allocation d'autonomie, on leur offrirait la possibilité de se concentrer pleinement sur leurs études, sans avoir à travailler en parallèle de leurs études pour subvenir à leurs besoins financiers. Cela favoriserait non seulement la réussite académique, mais aussi l'épanouissement personnel des étudiants. En fin de compte, repenser le financement de l'enseignement supérieur de cette manière pourrait contribuer à créer un système plus équitable, où l'accès à l'éducation supérieure ne dépend pas des ressources financières de chaque individu. Cela renforcerait également le rôle de l'université en tant que pilier de la société.

Références bibliographiques

- ACIDES (Collectif), 2015. *Arrêtons les frais ! Pour un enseignement supérieur gratuit et émancipateur*, Paris, Raisons d'agir.
- ALLÈGRE Guillaume, TIMBEAU Xavier, 2016. « Les prêts à remboursement contingent dans le supérieur : plus redistributifs que l'impôt ? Une perspective de cycle de vie », *Revue économique*, 67 (4), p. 797-820, <https://doi.org/10.3917/reco.674.0797>.
- ALTBACH Philip G., KNIGHT Jane, 2007. « The Internationalization of Higher Education: Motivations and Realities », *Journal of Studies in International Education*, 11 (3-4), p. 290-305, <https://doi.org/10.1177/1028315307303542>.
- AVOUAC Romain, HARARI-KERMADEC Hugo, 2021. « L'université française, lieu de brassage ou de ségrégation sociale ? Mesure de la polarisation du système universitaire français (2007-2015) / French Universities – A Melting Pot or a Hotbed of Social Segregation? A Measure of Polarisation within the French University System (2007-2015) », *Économie et Statistique / Economics and Statistics*, 528-529, p. 63-83, <https://doi.org/10.24187/ecostat.2021.528d.2058>.
- BECKER Gary S., 1964. *Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education*, New York, Columbia University Press.
- BODELIN Louis, VINET Louise, NDAO Guirane, 2022. « Les effectifs d'étudiants étrangers en mobilité internationale pendant la pandémie et un an après », *Noted'information du SIES*, 22.11, <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-effectifs-d-etudiants-etrangers-en-mobilite-internationale-pendant-la-pandemie-et-un-apres-88324> (consulté le 02/09/2025).
- CAMERON Stephen V., HECKMAN James J., 2001. « The Dynamics of Educational Attainment for Black, Hispanic, and White Males », *Journal of Political Economy*, 109 (3), p. 455-499, <https://doi.org/10.1086/321014>.
- Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC), 2003. *Éducation et redistribution*, Paris, La Documentation française (Rapport CERC 3).
- Cour des comptes, 2012. *Sciences Po : une forte ambition, une gestion défailante. Rapport public thématique*, Paris, La Documentation française.
- DIETRICH Hans & GERNER Hans-Dieter, 2012. « The Effects of Tuition Fees on the Decision for Higher Education: Evidence from a German Policy Experiment », *Economics Bulletin*, 32 (3), p. 2407-2413.

- DUNLEAVY Patrick, HOOD Christopher, 1994. « From Old Public Administration to New Public Management », *Public Money & Management*, 14 (3), p. 9-16, <https://doi.org/10.1080/09540969409387823>.
- ESPING-ANDERSEN Gøsta, 1990. *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Cambridge, Polity Press.
- Federal Reserve Bank of New York, 2017. *Quarterly Report on Household Debt and Credit*, Q4.
- FLACHER David, HARARI-KERMADEC Hugo, MOULIN Léonard, 2012. « Faut-il (vraiment) augmenter les frais d'inscription à l'université ? », *Revue française d'économie*, 27 (3), p. 145-183, <https://doi.org/10.3917/rfe.123.0145>.
- FLACHER David, HARARI-KERMADEC Hugo, MOULIN Léonard, 2018. « Régime par répartition dans l'enseignement supérieur : fondements théoriques et estimations empiriques », *Économie et institutions*, 27, <https://doi.org/10.4000/ei.6233>.
- HOOD Christopher, 1991. « A Public Management for All Seasons? », *Public Administration*, 69 (1), p. 3-19, <https://doi.org/10.1111/j.1467-9299.1991.tb00779.x>.
- KNIGHT Jane, 2004. « Internationalization Remodeled: Definition, Approaches, and Rationales », *Journal of Studies in International Education*, 8 (1), p. 5-31, <https://doi.org/10.1177/1028315303260832>.
- LAVAL Christian, VERGNE Francis, CLÉMENT Pierre, DREUX Guy, 2011. *La nouvelle école capitaliste*, Paris, La Découverte.
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), 2023. *L'État de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France*, n° 16, Paris, MESR.
- MOULIN Léonard, 2015. « Frais d'inscription dans l'enseignement supérieur et régimes d'État-providence : une analyse comparative », *Éducation et Sociétés*, 36 (2), p. 119-141, <https://doi.org/10.3917/es.036.0119>.
- MOULIN Léonard, 2022a. « Genèses et conséquences des transformations récentes de l'enseignement supérieur. Un cas de réformes inspiré de la théorie du capital humain », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 40, p. 257-274, <https://doi.org/10.4000/rhsh.7210>.
- MOULIN Léonard, 2022b. « Les allocations étudiantes au Danemark, un modèle à suivre ? », *The Conversation*, 22 août, <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/les-allocations-etudiantes-au-danemark-un-modele-a-suivre-927317.html> (consulté le 02/09/2025).

- MOULIN Léonard, FLACHER David, HARARI-KERMADEC Hugo, 2016. « Tuition Fees and Social Segregation: Lessons from a Natural Experiment at the University of Paris 9-Dauphine », *Applied Economics*, 48 (40), p. 3861-3876, <https://doi.org/10.1080/00036846.2016.1148253>.
- NILSSON Per A., WESTIN Lars, 2022. « Ten Years After: Reflections on the Introduction of Tuition Fees for Some International Students in Swedish Post-Secondary Education », *Education Inquiry*, 15 (4), P. 527-547, <https://doi.org/10.1080/20004508.2022.2137912>.
- VINOKUR Annie, 2009. « La querelle des droits d'inscription. Quel financement pour sauver le service public à l'Université ? », *Revue du MAUSS*, 33 (1), p. 441-453, <https://doi.org/10.3917/rdm.033.0441>.

CHOISIR OU ÊTRE CHOISI

APPROCHES CRITIQUES DE LA SÉLECTION

La sélection est omniprésente : dans la nature comme dans la société. Elle joue un rôle clé dans l'interprétation de l'évolution biologique, à travers la théorie de l'évolution du vivant, mais aussi dans la compréhension du fonctionnement des activités économiques, par le biais de la concurrence et des « lois du marché ». Elle est souvent présentée comme le processus le plus pertinent pour atteindre la meilleure adéquation entre souhaits et possibilités, besoins et ressources. Elle régirait de nombreuses activités sociales et culturelles. L'excellence émergerait alors par la sélection. Le principe de la sélection apparaît ainsi comme une loi organisant à la fois la dynamique du monde vivant et celle des organisations sociales.

Cependant, le discours qui érige la sélection en « loi naturelle », rationnelle et efficace, s'appliquant indistinctement au monde vivant comme au monde social, est aujourd'hui largement questionné.

Connaître la sélection, ce n'est pas seulement la subir : c'est aussi prendre conscience des procédures explicites et implicites qui la produisent, des causes qui la motivent, des justifications qui la légitiment, des effets qu'elle exerce sur les individus et les collectifs. C'est ce chemin vers la connaissance que les diverses perspectives réunies dans cet ouvrage cherchent à faire émerger.

À travers trois grandes parties – sur la nature de la sélection, ses effets sur la production des inégalités, et les tensions entre sélection, organisation et émancipation –, les contributions croisent les regards de la biologie, de l'économie, de la sociologie et de l'informatique pour éclairer les logiques contemporaines de la sélection.